

Révision des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative

Sommaire exécutif

Dans le cadre de la Révision stratégique des programmes lancée par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, l'honorable Chris Collins, annonça en novembre 2015 que la branche législative du gouvernement allait procéder à un exercice similaire par le biais d'une révision de ces hauts fonctionnaires. En s'inspirant et actualisant le rapport de 2011 rédigé par Bernard Richard et intitulé *Parfaire les rouages du système parlementaire : un examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, le mandat de 2015 vise à préparer un rapport sur la pertinence et la clarté des fonctions des hauts fonctionnaires telles qu'établies dans la loi et comment ces derniers rendent compte de l'atteinte de ces objectifs. Des améliorations à l'efficacité et l'efficacités à l'égard des fonctions et des opérations des hauts fonctionnaires sans atteinte à leur indépendance s'inscrivent également dans la portée de cette révision dans un effort d'élaborer des propositions stratégiques pour contribuer aux efforts du gouvernement d'éliminer son déficit budgétaire.

Au cours de l'étape de recherche de la révision de 2015, un nombre de consultations ont eu lieu auprès de parties prenantes (incluant les hauts fonctionnaires et les membres de leur équipe) afin de revoir les recommandations du rapport de 2011 et d'aborder des questions en suspens ainsi que des nouveaux sujets qui sont pertinents à cet exercice. En plus, les parties prenantes ont été consultées pour établir comment, dans le contexte d'un renforcement de la collaboration entre l'Assemblée législative et ses hauts fonctionnaires, des initiatives pourraient être conçues et mises en place pour accroître la reddition de comptes des hauts fonctionnaires tout en desservant les intérêts liés à l'efficacité, à l'efficacités et au contrôle des dépenses.

Le rapport conclut avec 44 recommandations qui s'inspirent des initiatives recommandées dans le rapport de 2011 ainsi que des propositions pour atteindre les objectifs établis dans le mandat. Les recommandations comprennent des mesures permettant de renforcer la relation entre les hauts fonctionnaires et l'Assemblée législative par le biais de l'autorité hiérarchique désignée, d'accroître et de rendre plus efficace la collaboration entre les hauts fonctionnaires et le pouvoir exécutif du gouvernement, ainsi que des initiatives et des processus pour réviser et évaluer la conformité du financement et de la répartition des ressources des hauts fonctionnaires tout en veillant à la mise en place d'une structure efficace de reddition de comptes. D'autres recommandations proposent des actions d'ordre général et spécifique que pourraient considérer les hauts fonctionnaires et le gouvernement afin de réaliser des économies tout en augmentant les efficacités. En plus, la redistribution et la réattribution de certains mandats et de certaines responsabilités législatives sont recommandées, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle structure de bureaux ou de directions spécialisées de surveillance.

En ce qui a trait à la nouvelle structure des bureaux des hauts fonctionnaires proposée, un examen de la situation actuelle ainsi qu'en tenant compte d'une augmentation potentielle du nombre de hauts fonctionnaires mène à la présentation d'un modèle fondé sur de nouvelles répartitions et une réattribution stratégique des fonctions à titre d'option pour fins d'examen par le gouvernement.

Des 44 recommandations, les 28 premières font appel à une attention immédiate ou à court terme par le gouvernement et elles ont trait à des mesures qui pourraient être adoptées rapidement afin de lancer des initiatives qui ont une incidence sur l'indépendance, le processus de reddition de comptes, l'efficience et l'efficacité des hauts fonctionnaires. Les autres 16 recommandations devraient être étudiées dans le cadre d'un processus de collaboration qui s'étendrait sur une période de quelques mois au cours de laquelle les hauts fonctionnaires travailleraient avec le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée afin d'établir des propositions supplémentaires pour réduire les dépenses et les évitements des coûts ainsi que des propositions de réinvestissements stratégiques visant à augmenter leurs capacités et leur productivité.

Même si, à ce point dans le processus, la réduction des dépenses et l'évitement des coûts sont spéculatifs, un nombre de scénarios pouvant aboutir suite à la mise en application des recommandations pourraient donner lieu à d'importantes économies au cours des trois prochaines années financières. En revanche, le gouvernement pourrait songer à examiner les propositions financièrement saines et les initiatives durables en matière de dépenses qui veilleraient à ce que les hauts fonctionnaires puissent exercer leurs mandats de façon optimale.